

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2025

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **12 mai 2025 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3, mairesse suppléante
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : M. Luc Brisebois, maire
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6

Étaient également présentes : la greffière adjointe et la directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 14 avril 2025
 - 3.2. Séance extraordinaire du 1^{er} mai 2025
4. RÈGLEMENTS
 - 4.1. Règlement (2025)-A-78-7 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 4.2. Règlement (2025)-A-79-4 modifiant le règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics - adoption de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt
 - 5.2. Soirée Reconnaissance de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation
 - 5.3. Souper-bénéfice du Centre prévention suicide Faubourg des Laurentides - participation
 - 5.4. Service de patrouille - contrat
 - 5.5. Surveillance des plateaux sportifs et autres infrastructures - contrat
 - 5.6. Modification de la résolution CA19 10 268
 - 5.7. Cybersécurité - système de relève immédiate dans une éventuelle cyberattaque - contrat
 - 5.8. Renouvellement de licences - contrat
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Liste des personnes engagées - dépôt
 - 6.2. Mesure disciplinaire - suspension sans traitement
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et rapport de l'auditeur indépendant - dépôt
8. URBANISME (aucun sujet)
9. INFRASTRUCTURES

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2025

- 9.1. Fourniture d'un tracteur avec balai-brosse - contrat
- 9.2. Commission sur le transport des personnes - nomination
- 9.3. Fourniture d'un tracteur 4x4 - contrat
- 9.4. Fourniture de pierre concassée - contrat
- 9.5. Travaux de réparation de pavage 2025 - contrat
- 9.6. Resurfaçage de pavage, rue de Saint-Jovite et boulevard du Docteur-Gervais - contrat
- 9.7. Élaboration d'un plan directeur de mobilité durable - contrat
- 10. ENVIRONNEMENT
 - 10.1. Entente préliminaire de partenariat avec Éco Entreprises Québec - autorisation de signature
- 11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1. Autorisation d'événements
 - 11.2. Vente de livres
- 12. INCENDIE
 - 12.1. Plan de mesures d'urgence - nominations
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, la présidente procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale et de la greffière adjointe; il est 19 h.

CA25 05 102 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA25 05 103 3.1. Séance ordinaire du 14 avril 2025

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 14 avril 2025, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2025

CA25 05 104 3.2. Séance extraordinaire du 1^{er} mai 2025

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 1^{er} mai 2025, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENTS

CA25 05 105 4.1. Règlement (2025)-A-78-7 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Roxanne Lacasse donne un avis de motion que le *Règlement (2025)-A-78-7 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement vise à :

- modifier la carte des arrêts interdits en tout temps;
- modifier la limite de vitesse sur une partie du 7^e rang;
- mettre à jour l'annexe 18, portant sur les passages pour piétons ou bicyclettes, afin de corriger des coquilles et ajouter des passages.

CA25 05 106 4.2. Règlement (2025)-A-79-4 modifiant le règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2025, madame la conseillère Dominique Laverdure a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

L'objet de ce règlement vise à ajouter l'interdiction de flânerie au règlement.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2025)-A-79-4 modifiant le règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION

Dépôt CA25 05 (5.1) 5.1. Rapport mensuel de la direction générale - dépôt

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2025

dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CA25 05 107

5.2. Soirée Reconnaissance de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE désigner madame la conseillère Catherine Drouin pour représenter la Ville et participer à la Soirée Reconnaissance de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant qui se tiendra le 22 mai 2025 au Grand Manitou de Station Mont Tremblant et d'autoriser le paiement des frais au montant de 180 \$, taxes applicables en sus;

D'autoriser ce membre du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 05 108

5.3. Souper-bénéfice du Centre prévention suicide Faubourg des Laurentides - participation

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 pour effectuer le remboursement des dépenses occasionnées pour le compte de la Ville, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE désigner monsieur le conseiller Tyler Cook pour représenter la Ville et participer au Souper-bénéfice du Terroir du Centre prévention suicide Faubourg des Laurentides qui se tiendra le 6 juin 2025 à l'école secondaire des-Studios de Saint-Jérôme et d'autoriser le paiement des frais au montant de 175 \$, taxes applicables en sus;

D'autoriser ce membre du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2025

CA25 05 109 5.4. Service de patrouille - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire obtenir des services de patrouille aux fins de l'application du règlement sur le stationnement sur son réseau routier et espaces de stationnement pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville et les recommandations du Service du greffe et des affaires juridiques;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer de gré à gré à AG3 Sécurité inc., le contrat pour les services de patrouille aux fins de l'application du règlement sur le stationnement sur son réseau routier et espaces de stationnement pour la saison estivale 2025, pour un montant maximal de 51 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-355-00-499).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 05 110 5.5. Surveillance des plateaux sportifs et autres infrastructures - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire obtenir des services de surveillance des plateaux et infrastructures de la Ville aux fins de l'application notamment du règlement sur la paix et le bon ordre pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville et les recommandations du Service du greffe et des affaires juridiques;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer de gré à gré à AG3 Sécurité inc., le contrat pour les services de surveillance des plateaux et infrastructures de la Ville aux fins de l'application notamment du règlement sur la paix et le bon ordre pour la saison estivale 2025, pour un montant maximal de 56 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 05 111 5.6. Modification de la résolution CA19 10 268

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté la résolution CA19 10 268 octroyant une aide financière à la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut pour un laboratoire de radiologie à Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que cette aide financière au montant de 100 000 \$ était répartie sur 3 ans et qu'un seul versement de 33 334 \$ a été remis à la Fondation;

CONSIDÉRANT que cette somme n'a pas été utilisée par la Fondation et qu'une demande a été transmise à la Ville afin de permettre l'utilisation du montant de 33 334 \$ à d'autres fins;

CONSIDÉRANT que la Fondation souhaite mettre en place une unité mobile en soins de physiothérapie et de santé pour la MRC des Laurentides;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser que le montant de 33 334 \$ soit utilisé par la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut aux fins de financement d'une unité mobile en soins de physiothérapie et de santé pour la MRC des Laurentides, et ce, aux conditions suivantes :

- que l'emblème de la Ville de Mont-Tremblant soit apposé sur l'unité mobile;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2025

- de publiciser le soutien de la Ville en indiquant son nom et son emblème sur le site Internet de la Fondation ainsi que dans tous les outils de communications destinés à cette fin;

D'abroger la résolution CA19 10 268.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 05 112

5.7. Cybersécurité - système de relève immédiate dans une éventuelle cyberattaque - contrat

CONSIDÉRANT la vision adoptée dans le plan stratégique de la Ville en ce qui concerne le renforcement du plan de contingence de cybersécurité, et dans l'objectif d'assurer le rétablissement des infrastructures informatiques dans une éventuelle attaque de cybersécurité, la mise en service d'un système de détection des menaces de rançongiciel est impérative;

CONSIDÉRANT la priorité et la première ligne de défense de pouvoir récupérer les données ainsi que toutes les infrastructures informatiques de la Ville dans les plus brefs délais durant une cyberattaque; la plateforme DATTO - SIRIS a été choisie comme plateforme de défense;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville et la recommandation du Service des technologies de l'information;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat à Solutions informatiques INSO inc., au montant de 72 411,63 \$, taxes en sus (projet 2025-09), incluant le serveur de stockage des données DATTO - SIRIS au montant de 1 842,27 \$, taxes en sus, ainsi que la licence au montant de 23 523,12 \$ par année, taxes en sus, et ce, pour les 3 prochaines années, payable par les fonds de roulement de la Ville (73,59 %) et de l'agglomération (26,41 %) et remboursable par leur fonds d'administration respectif sur une période de 3 ans, le tout conformément à l'offre de service 10639632, datée du 10 avril 2025;

D'engager un montant de 23 523,12 \$ taxes en sus (projet 2025-09) pour les années budgétaires 2026 et 2027;

D'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 05 113

5.8. Renouvellement de licences - contrat

CONSIDÉRANT les exigences de la Loi 25 concernant les nouvelles dispositions protégeant la vie privée des Québécois, ainsi les normes de conformité que la Ville doit respecter, la Ville doit être en mesure de détecter et avoir le registre d'archivage de tous les renseignements personnels non structurés présents dans ses serveurs;

CONSIDÉRANT l'exploitation de la plateforme Constellio (gestion documentaire), la plateforme Qostodian doit être renouvelée pour l'année 2025-2026 pour continuer d'assurer la surveillance ainsi que l'intégrité, registre et classification des données personnelles des citoyens;

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

12 mai 2025

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du *Règlement sur la gestion contractuelle* et la recommandation du Service des technologies de l'information;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer à Qohash inc. le contrat pour le renouvellement de la plateforme Qostodian visant la protection des renseignements personnels contenus dans les infrastructures informatiques de la Ville, au montant de 26 091,29 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-00-529), incluant les licences, ainsi que le service-support de la plateforme, le tout conformément à l'offre reçue le 20 février 2025;

D'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

Dépôt CA25 05
(6.1)

6.1. Liste des personnes engagées - dépôt

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions entérinés par résolutions du conseil et prévus aux conventions collectives le cas échéant;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaire
Service des infrastructures					
2025-15	Jeff Tanner	Saisonnier	Préposé aux parcs et espaces verts	22 avril 2025	Promotion interne
2025-15	Xavier St-Germain	Saisonnier	Préposé aux parcs et espaces verts	22 avril 2025	Promotion interne
2025-27	Guylaine Allard	Régulière	Préposée principale à l'entretien ménager	24 avril 2025	Nouveau poste
Culture, loisirs et vie communautaire					
2025-19	Nathalie Honoré	Régulière	Commis culture loisirs (bibliothèque)	30 avril 2025	Promotion interne

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

12 mai 2025

CA25 05 114 6.2. Mesure disciplinaire - suspension sans traitement

CONSIDÉRANT le résultat du suivi effectué en lien avec certains événements;

CONSIDÉRANT l'état du droit ainsi que la gravité du manquement;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de suspendre sans traitement l'employé portant le numéro 954 pour une période de quatre (4) semaines à être appliquée au moment jugé opportun par la direction du service concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA25 05 115 7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2025 au montant de 478 337,97 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt CA25 05 (7.2) 7.2. Rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et rapport de l'auditeur indépendant - dépôt

CONSIDÉRANT l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit que le trésorier doit déposer lors d'une séance du conseil le rapport financier et tout autre document prescrit par le ministre;

CONSIDÉRANT qu'un avis public du dépôt de ces rapports a été donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la Loi;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt par le trésorier du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L.

Intervention de madame la mairesse suppléante Dominique Laverdure.

8. URBANISME (aucun sujet)

9. INFRASTRUCTURES

CA25 05 116 9.1. Fourniture d'un tracteur avec balai-brosse - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat d'un tracteur avec balai-brosse afin d'effectuer les travaux de nettoyage et que le Service des infrastructures a procédé un appel d'offres sur invitation pour cette acquisition dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Kanatrak inc.	61 500 \$
Centre agricole JLD inc.	103 595 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Kanatrak inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un tracteur avec balai-brosse de marque Kubota et de modèle LX4020 pour le Service des infrastructures - division parcs, au montant de 61 500 \$, taxes en sus (projet 2025-36), payable par les fonds de roulement de la Ville (74,22 %) et de l'agglomération (25,78 %) et remboursable par les fonds d'administration respectifs sur une période de 3 ans, conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2025-2006-01.

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

12 mai 2025

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 05 117 9.2. Commission sur le transport des personnes - nomination

CONSIDÉRANT que la Commission sur le transport des personnes est composée de 7 personnes et qu'un poste est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT que la Ville désire ajouter un membre utilisateur du transport en commun à la Commission;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer madame Dominique Vanderhoven pour siéger sur la Commission sur le transport des personnes à titre d'utilisatrice du transport en commun de la Ville de Mont-Tremblant, et ce, jusqu'au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 05 118 9.3. Fourniture d'un tracteur 4x4 - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire remplacer son tracteur 4x4, rendu en fin de vie utile, et ainsi procéder aux travaux de fauchage;

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures a procédé à un appel d'offres sur invitation pour cette acquisition dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (exonéré de taxes)
Centre agricole JLD inc.	99 588 \$
Kanatrak inc.	99 900 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Centre agricole JLD inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un tracteur 4x4 de marque John Deere et de modèle 5090E 2024 pour le Service des infrastructures - division voirie, au montant de 99 588 \$, exonéré de taxes (projet 2025-38), payable par les fonds de roulement de la Ville (90,70 %) et de l'agglomération (9,30 %) et remboursable par les fonds d'administration respectifs sur une période de 3 ans, conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2025-2006-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 05 119 9.4. Fourniture de pierre concassée - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat de pierre concassée pour ses travaux d'entretien et de réfection des chemins et que le Service des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour ce projet;

CONSIDÉRANT qu'en conformité du document d'appel d'offres TP-2025-1006-01, la Ville attribuera le contrat pour chacun des sites pour la fourniture de la pierre concassée seulement, le transport étant à sa charge;

CONSIDÉRANT que, conformément à ce même article, c'est le prix incluant les frais relatifs au transport qui déterminera le soumissionnaire le plus avantageux pour chacun des sites définis tel que précisé ci-dessous;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture de pierre concassée 20-0 mm et 56-0 mm aux montants spécifiés ci-dessous, taxes et redevances en sus, pour chacun des endroits ciblés pour les travaux, en tenant compte du recueil des tarifs de camionnage en vrac du

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

12 mai 2025

ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (2025), le tout conformément à l'appel d'offres TP-2025-1006-01 et réparti comme suit :

PIERRE CONCASSÉE - 20-0 mm

Emplacement	9328-5799 Québec inc. (transport inclus) taxes et redevances en sus	Excavation R. B. Gauthier inc. (transport inclus) taxes et redevances en sus	9267-7368 Québec inc. (transport inclus) taxes et redevances en sus	Soumissionnaire retenu	Poste budgétaire
Voirie générale (Garage TP)	137 528,00 \$ (17,19 \$/tonne)	154 008,00 \$ (19,25 \$/tonne)	159 800,00 \$ (19,975 \$/tonne)	9328-5799 Québec inc.	02-320-00- 621

PIERRE CONCASSÉE - 56-0 mm

Emplacement	9328-5799 Québec inc. (transport inclus) taxes et redevances en sus	Excavation R.B. Gauthier inc.(transport inclus) taxes et redevances en sus	9267-7368 Québec inc. (transport inclus) taxes et redevances en sus	Soumissionnaire retenu	Poste budgétaire
Voirie générale (Garage TP)	64 375,80 \$ (16,94 \$/tonne)	72 393,80 \$ (19,05 \$/tonne)	75 905,00 \$ (19,975 \$/tonne)	9328- 5799 Québec inc.	02-320-00- 621

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 05 120

9.5. Travaux de réparation de pavage 2025 - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire réaliser des travaux de réparation de pavage sur son territoire et que le Service des infrastructures a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
9066-2198 Québec inc.	34 097,50 \$
9470-9086 Québec inc.	46 242,00 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à 9066-2198 Québec inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réparation de pavage 2025 au montant de 34 097,50 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-625), conformément aux documents d'appel d'offres TP-2025-3001-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 05 121

9.6. Resurfaçage de pavage, rue de Saint-Jovite et boulevard du Docteur-Gervais - contrat

CONSIDÉRANT que la surface de roulement de la rue de Saint-Jovite, entre le chemin de Brébeuf et la rue Mercure, ainsi que du boulevard du Docteur-Gervais, entre les rues Lafleur et Brown, est dans un état de détérioration avancée;

CONSIDÉRANT que la Ville désire réaliser des travaux de resurfaçage de pavage sur ces deux tronçons;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent le planage du pavage existant et la mise en place de nouveau pavage, et que l'entrepreneur devra assurer le maintien de la circulation durant toute la durée des travaux;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2025

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour ces travaux et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Pavage E. Perreault inc.	216 677,30 \$
Pavages Multipro inc.	236 139,44 \$
Pavage Desjardins inc.	245 088,48 \$
LEGD inc.	260 532,40 \$
Uniroc Construction inc.	264 322,91 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer à Pavage E. Perreault inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de resurfaçage et de pavage sur la rue de Saint-Jovite et sur le boulevard du Docteur-Gervais au montant de 216 677,30 \$, taxes en sus, conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2025-3001-02, et réparti comme suit :

- rue de Saint-Jovite : 91 544,60 \$, taxes en sus, projet 2025-39, payable par l'excédent de fonctionnement non affecté;
- boulevard du Docteur-Gervais : 125 132,70 \$, taxes en sus, projet 2025-40, payable par le règlement d'emprunt (2019)-167.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 05 122

9.7. Élaboration d'un plan directeur de mobilité durable - contrat

CONSIDÉRANT que le développement du territoire de la Ville de Mont-Tremblant génère de la pression sur les différents moyens de transport disponibles pour les citoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville a mis sur pied le comité sur la mobilité durable en mars 2023 et que sa recommandation principale est l'élaboration d'un plan directeur de mobilité durable;

CONSIDÉRANT que la Ville travaille présentement sur la refonte de son plan d'urbanisme et que les questions de mobilité durable en font partie intégrante;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 43 du *Règlement sur la gestion contractuelle* et la recommandation du directeur du Service des infrastructures;

CONSIDÉRANT que la proposition de Coop Carbone correspond aux orientations souhaitées en matière de mobilité durable et au besoin d'accompagnement du comité;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer, de gré à gré, à Coop Carbone, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, le contrat d'accompagnement pour l'élaboration et la réalisation d'un plan directeur de mobilité durable pour la Ville, pour un montant maximal de 115 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-370-00-419, payable par l'excédent de fonctionnement non affecté);

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de services professionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2025

Intervention de madame la mairesse suppléante Dominique Laverdure.

10. ENVIRONNEMENT

CA25 05 123

10.1. Entente préliminaire de partenariat avec Éco Entreprises Québec - autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) a été modifiée par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective*, sanctionnée le 17 mars 2021;

CONSIDÉRANT que l'article 53.31.0.2 de la LQE ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

CONSIDÉRANT que le *Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles* est entré en vigueur le 7 juillet 2022 et qu'il prévoit notamment la conclusion d'une entente entre Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et un organisme municipal ou une communauté autochtone, entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement;

CONSIDÉRANT que le Règlement prescrit le contenu minimal de cette entente, notamment à l'égard des paramètres entourant les services de collecte et de transport, des conditions entourant l'octroi de contrats pour ces services et des modalités relatives au contrôle de la qualité;

CONSIDÉRANT que ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confiée la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que ÉEQ a identifié la Ville de Mont-Tremblant pour conclure une telle entente sur le territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que des échanges ont eu lieu entre ÉEQ et la Ville en vue de la conclusion d'une telle entente;

CONSIDÉRANT que le Règlement prévoit des délais pour la conclusion de l'entente de partenariat;

CONSIDÉRANT que ÉEQ et la Ville conviennent de la nécessité de mettre en œuvre immédiatement certaines parties de l'entente à intervenir sans attendre, soit notamment le processus d'appel d'offres pour la fourniture des services de collecte et de transport des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que ÉEQ et la Ville ont convenu de certains éléments dans le formulaire préalable aux annexes de personnalisation et qu'il y a lieu de les transposer dans un document contractuel complet;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la signature de l'entente de partenariat avec Éco Entreprises Québec;

DE mettre en œuvre immédiatement le processus d'appel d'offres pour la fourniture des services de collecte et de transport des matières recyclables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

12 mai 2025

11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

CA25 05 124

11.1. Autorisation d'événements

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*, du *Règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances*, notamment en ce qui concerne les rassemblements, le bruit, l'obstruction de la circulation et la sollicitation ou la vente;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les événements suivants :

Événement	Organisme/Requérant	Date(s)	Lieu
Bike Swap	Vélo Mont-Tremblant	17 mai 2025, 9 h à 16 h 30	Patinoire couverte, parc Daniel-Lauzon
Grand nettoyage	Ville de Mont-Tremblant	31 mai 2025, 8 h 30 à 12 h, dîner de 12 h à 13 h	Stationnement de l'hôtel de ville, sentiers et parcs

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA25 05 125

11.2. Vente de livres

CONSIDÉRANT que la Ville fait l'élitage dans ses bibliothèques et que près de 5 000 livres ont été retirés de la collection;

CONSIDÉRANT que la Ville, par son plan d'action en environnement, désire réduire la production de déchets et éviter d'envoyer tous ces livres au recyclage;

CONSIDÉRANT que la Ville organise une vente de ces livres les 30 et 31 mai et le 1^{er} juin 2025;

CONSIDÉRANT que l'organisme communautaire La Samaritaine de Mont-Tremblant a démontré un intérêt à recevoir les livres non vendus;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'utiliser les recettes de la vente des livres afin de bonifier l'offre d'activités des bibliothèques pour 2025 (poste budgétaire 02-702-30-499);

DE faire don des livres non vendus à La Samaritaine de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INCENDIE

CA25 05 126

12.1. Plan de mesures d'urgence - nominations

CONSIDÉRANT que l'article 7 de la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres* prévoit que chaque municipalité locale doit mettre en place une structure de coordination de la sécurité civile chargée de la gestion des risques de sinistre et de la coordination de la réponse aux sinistres sur son territoire, sous l'autorité d'un coordonnateur municipal de la sécurité civile qu'elle désigne;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2025

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer les personnes suivantes à titre de coordonnateur et coordonnateur substitut de la sécurité civile :

- Mme Julie Godard, coordonnatrice de la sécurité civile;
- Mme Amélie Provost, substitut #1 à la coordonnatrice;
- M. Mathieu Darmana, substitut #2 à la coordonnatrice;
- M. Raynald Wherry, substitut #3 à la coordonnatrice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (aucun sujet)

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Intervention de madame la conseillère Billie-Jeanne Graton.

J'aimerais vous parler d'une situation malheureuse, qui cause bien des tensions en ce moment. Nous avons annoncé la fermeture de la patinoire du parc Daniel-Lauzon pour les sports de raquettes, puisque la surface devait être changée pour des raisons de sécurité. Malheureusement, plusieurs personnes n'ont pas écouté la consigne et ont continué à y jouer au pickleball.

Le vrai problème est que certains joueurs ont même empêché des enfants et des familles de profiter de cet espace multisports qui est, à la base, destiné à la pratique de plusieurs activités. Le conseil déplore totalement le manque de civisme dont certaines personnes ont fait preuve. Certains comportements ont même été franchement inacceptables.

Pour cette raison, le conseil a décidé de retirer les lignes de pickleball et de ne pas refaire la surface de la patinoire pour la pratique de ce sport. Ce parc restera un espace multisports, accessible à tous et la pratique du pickleball y est interdite tout comme les autres sports de raquettes. Nous sommes de plus dans un processus pour donner des amendes aux personnes qui ne respecteront pas ces consignes.

Cela dit, nous sommes prêts à trouver des solutions. Si un groupe ou une association de joueurs de pickleball se forme, qu'il est reconnu comme un organisme soutenu par la Ville et prend en main la gestion de ses membres et de leurs comportements, nous sommes ouverts à étudier, lors du prochain budget, la possibilité d'aménager des terrains réservés.

D'ici là, le seul endroit où le pickleball est autorisé, c'est au centre sportif. Et ce sont pour ces mêmes raisons - la monopolisation des terrains, l'utilisation d'une fausse identité pour réserver, des attitudes impolies voire agressives envers d'autres utilisateurs - que l'accès est exclusif aux détenteurs des cartes Accès et Expérience, tant pour l'accès aux activités libres que pour le système de réservation. La situation est tellement devenue difficile au CSMT, compte tenu du non-respect des règles et envers le personnel sur place, que nous devrons appliquer des procédures d'expulsion. Nous aurions aimé ne pas nous rendre jusque-là.

Nous comprenons que le pickleball gagne en popularité à Mont-Tremblant, mais nous constatons que ça vient aussi avec des défis. Nous espérons que le

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

12 mai 2025

message sera compris : tous les citoyens ont le droit de profiter de nos installations pour pratiquer différents sports, et ce, dans le respect.

Intervention de madame la conseillère Catherine Drouin.

Du 18 au 24 mai, c'est la Semaine nationale des travaux publics. Encore une fois cette année, la Ville tient à souligner le travail exceptionnel de ses équipes des travaux publics du Service des infrastructures qui chaque jour s'assurent du bon fonctionnement et de l'entretien de nos installations et de nos rues. On parle d'engagement, de dévouement, pour rendre la Ville propre et sécuritaire. Mais les travaux publics c'est aussi une grande famille tissée serrée. C'est pour cette raison qu'ils vous invitent à une journée portes ouvertes au garage municipal, le samedi 24 mai de 9 h à midi. Vous pourrez rencontrer nos équipes, discuter avec elles et connaître leur travail au quotidien.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

La mairesse suppléante répond aux questions des personnes présentes et une photo montrant l'état de l'asphalte de la montée Kavanagh est déposée.

CA25 05 127

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Maude Picotin
Greffière adjointe

